

Demande et critères de subvention pour la reconstruction communautaire



Les subventions pour la reconstruction communautaire sont conçues pour aider les districts qui souhaitent participer à des programmes à court terme de nettoyage et de restauration lorsque d'autres organisations ont déjà répondu aux besoins immédiats. L'objectif pour les Lions est de se concentrer sur des groupes spécifiques qui ont des besoins qui n'ont pas encore été pris en compte là où des lacunes dans les services de secours ont été identifiés dans la communauté.

Détails clés sur les subventions :

- Le montant des subventions disponibles peut aller jusqu'à 20 000 \$US.
- Catastrophes actuelles seulement; au moins 100 personnes touchées ou déplacées
- Peut être demandée jusqu'à 60 jours après un sinistre
- Les fonds de la subvention doivent être utilisés dans les 60 jours
- Les districts peuvent solliciter une subvention une fois tous les six mois
- Les projets de construction ne sont pas admissibles

Idées de projets admissibles :

- Matériel et fournitures pour la collecte active des débris
- Le matériel et les fournitures pour les réparations mineures et de remise à neuf de groupes de maisons, installations médicales, écoles, foyers pour personnes âgées et handicapées et autres institutions publiques
- Coordination des collectes de sang
- Cliniques temporaires ou mobiles de soins oculaires pour remplacer la perte de lunettes pour les victimes

Les Lions sont liés à la communauté et participent aux efforts de secours longtemps après que les besoins immédiats ont été satisfaits.



Pour introduire une demande de subvention pour la reconstruction communautaire, le gouverneur de district doit présenter une proposition qui renferme les informations suivantes :

- A. Déterminer l'étendue des dégâts, le nombre de personnes touchées et les besoins au sein du district.
- B. Expliquer le genre de services de secours qui ont été fournis à la communauté par les Lions et les non-Lions.
- C. Décrire les besoins non satisfaits que les Lions comptent entreprendre au sein de la communauté.
- D. Décrire le plan d'action des Lions, y compris une description complète du projet, des détails sur la région du projet, le nombre de personnes qui bénéficieront du projet, un calendrier, un budget (avec des estimations de coûts pour tous les biens et services qui seront achetés à l'aide de la subvention), et des précisions sur la participation active des Lions et des partenaires.
- E. Expliquer quel type de publicité est prévue pour ce projet et comment les Lions comptent comptabiliser ces activités.

Critères d'obtention de la subvention :

1. Les districts peuvent solliciter une subvention une fois tous les 6 mois. Les subventions ne sont pas attribuées aux clubs individuels.
2. Le montant des subventions disponibles peut aller jusqu'à 20 000 \$US.
3. Le nombre de subventions allouées annuellement pour la reconstruction communautaire est limité par le plafond de 250 000 \$US pour ce programme.
4. Après avoir procédé à une évaluation complète des besoins, les subventions peuvent être demandées dans les 60 jours qui suivent une catastrophe.
5. Les subventions peuvent être demandées que pour les catastrophes actuelles, où au moins 100 personnes sont touchées ou déplacées par la catastrophe.
6. Les districts disposent de 60 jours pour utiliser les fonds. Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour établir des fonds en réserve et tous les fonds inutilisés après cette période de 60 jours doivent être retournés à la LCIF.
7. Les bénéficiaires d'une subvention pour la reconstruction communautaire ne peuvent pas solliciter une subvention d'urgence pour le même événement. Les districts doivent choisir l'un ou l'autre.
8. La priorité sera donnée aux districts demandeurs qui ont mis en place un programme ALERT ou l'équivalent.
9. Les projets de construction ne sont pas admissibles.
10. Les subventions ne sont pas destinées à soutenir les frais de fonctionnement permanents.
11. Les subventions ne doivent pas être offertes ou utilisées pour fournir une aide directe en espèces aux victimes de la catastrophe. De nombreux autres organismes existent précisément dans ce but.
12. Les Lions doivent offrir et participer activement au projet d'aide ; les fonds de la subvention ne peuvent pas être remis à une autre organisation.
13. Les demandes présentées par le district devraient : a) décrire les dégâts de la catastrophe et les besoins du district; b) fournir un plan d'action détaillé qui inclut un échéancier, un budget détaillé (avec des estimations de coûts pour tous les biens et services qui seront achetés avec les fonds de la subvention) et des informations sur la participation active des Lions; c) indiquer combien de personnes/familles seront desservies par le projet; et d) donner des précisions sur la publicité locale pour le projet et les plans pour documenter les activités.
14. Les demandes de subvention doivent inclure l'approbation du gouverneur de district et du président de la commission ALERT (ou un poste équivalent).
15. Le Président de la LCIF est l'autorité compétente pour approuver cette demande de subvention.

Attestation par le gouverneur de district et le président de la commission ALERT (ou un poste équivalent)

J'atteste par la présente avoir lu et compris les critères de subvention pour la reconstruction communautaire et je soutiens cette demande de subvention. En ma qualité de gouverneur de district, j'accepte de servir en tant qu'administrateur de la subvention et d'assurer une bonne et efficace gestion de cette subvention conformément aux objectifs approuvés par la LCIF. En tant que président de la commission ALERT (ou un poste équivalent), j'accepte de soutenir la réalisation de ce projet d'aide dans le district. De plus, nous sommes d'accord pour compiler et soumettre un rapport final sur l'utilisation de cette subvention à la LCIF tel que requis.

Date _____

District _____

GOUVERNEUR DE DISTRICT (écrire le nom en lettres capitales) _____

Signature _____

Numéro de téléphone _____ courriel _____

PRÉSIDENT CHARGÉ DU PROGRAMME ALERT (écrire le nom en lettres capitales) _____

Signature _____

Numéro de téléphone _____ courriel _____

Transmission de la demande de subvention

Transmettre le formulaire dûment rempli et adresser toute question concernant les critères de la subvention et l'admissibilité du projet au Service des programmes humanitaires de la LCIF à LCIFHumanitarianPrograms@lionsclubs.org, ou composer le (630) 203-3819.